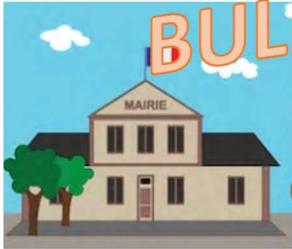


BULLETIN MUNICIPAL ETE 2021



L'ECLAIRAGE PUBLIC ... UN AN APRES

Mi-juillet 2020 a débuté l'arrêt de l'éclairage sur les lampadaires publics de 23 heures à 5 heures du matin. La commune y trouve un intérêt car il permet de faire une économie d'énergie écologique et financière non-négligeable, le bilan sera publié au bulletin municipal annuel. Nous espérons que cette action vous satisfait également - c'était une attente issue de nos débats avant l'élection municipale - et nous avons prévu de faire un bilan 12 mois après sa mise en service.

Nous souhaitons recueillir votre ressenti au terme de cette année de test. Nous vous invitons à formuler vos remarques auprès de la mairie, soit par téléphone au 04 79 83 10 83, soit par écrit, lettre à déposer en mairie ou mail adressé à mairie-lachapelle@wanadoo.fr. Nous vous en remercions par avance.

Au terrain de sport, un retard de livraison du coffret électrique entraîne un report des travaux d'Arc Energie Maurienne à l'an prochain au plus tard.

LE MOUSTIQUE TIGRE

L'ARS AURA (Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes) nous demande de faire une communication sur la présence du moustique tigre dans notre région.

Cet insecte se distingue par sa petite taille (5 mm) et ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes. Il est vecteur potentiel des maladies de la dengue, du chikungunya ou du zika qu'il contracte en piquant une personne atteinte et qu'il transmet à son tour.



La seule solution pour l'éradiquer consiste à limiter leurs lieux de ponte et de repos autour de chez vous en :

- Supprimant ou vidant les récipients pouvant contenir de l'eau
- Rangeant à l'abri de la pluie tous les objets pouvant retenir cette eau
- Réduisant toutes les sources d'humidité

L'ENTRETIEN DU CIMETIERE

L'interdiction récente d'utiliser des désherbants dans les espaces publics pose un véritable problème pour l'entretien de notre cimetière. Avec l'arrivée du printemps, la hausse des températures et les chutes de pluie provoquent une poussée de l'herbe qui nécessiterait de multiples interventions pour maintenir les allées et entre-tombes exemptes de plantes inesthétiques.

Nous envisageons de remplacer le gravier présent dans les allées par un autre revêtement. Nous cherchons une solution pérenne, vos idées sont les bienvenues. Les personnes qui sont prêtes à apporter leur aide sont invitées à contacter la mairie.

LA GESTION DES FONTAINES

Plusieurs problématiques nous ont conduits à définir des règles d'utilisation et réduire le débit des bassins communaux :

- Depuis 2018, la commune est redevable des taxes sur la totalité de l'eau potable qui sort du réservoir des Moulins, la facture est arrivée avec un effet rétroactif
- Des raccordements directs aux robinets parfois pendant plusieurs jours, des branchements à demeure provoquaient une insatisfaction de certains habitants qui venaient en faire part en mairie, de l'animosité entre les utilisateurs et des inégalités de droit d'accès à ces bassins pour la population.

Afin de permettre d'obtenir ponctuellement un débit plus important sur une durée limitée, nous étudions la possibilité d'installer un autre système de robinetterie en espérant que ces installations seront respectueuses d'une consommation raisonnée de la ressource.

LE CHIEN DE PROTECTION

La SEA (Société d'Economie Alpestre) de La Savoie fait une communication sur le chien de protection de troupeaux. Elle propose un questionnaire pour cerner la problématique des relations entre ces animaux et les personnes qui pratiquent des activités de montagne : randonnées, VTT, ... que vous pouvez compléter sur <https://urlz.fr/9Seq>.



Elle apporte des conseils sur le comportement à adopter en cas de rencontre avec l'un d'eux, tels que :

- dans la mesure du possible, contourner le troupeau
- si le chien approche : s'arrêter, lui parler calmement, ne pas le fixer dans les yeux
- descendre du vélo et avancer à pied en mettant le vélo entre vous et le chien

Pour davantage d'informations, veuillez consulter le site : <https://www.echoalp.com/experience-patous.html>

LA CEREMONIE DU 14 JUILLET 2021

La traditionnelle commémoration de la prise de la Bastille de 1789, événement inaugural et emblématique de la Révolution Française ainsi que la fête de la Fédération qui s'est déroulée en 1790 en réaction à l'affaiblissement du pouvoir central, s'est tenue dans des conditions à peu près normales en ces temps de crise sanitaire. Contrairement à toutes les cérémonies vécues depuis le changement de municipalité de mai 2020, les habitants ont pu se déplacer en nombre au monument aux morts. Le vin d'honneur proposé à l'issue de cette cérémonie a permis de poursuivre les discussions entre chapelains.

LE COMPOSTAGE

L'enquête initiée par le SIRTOMM a reçu un bon accueil, 20% des questionnaires nous ont été retournés renseignés : 63% des personnes qui ont répondu pratiquent le compostage et 20 personnes souhaitent acquérir un composteur. Ces derniers ont été commandés et seront livrés par le SIRTOMM à l'automne. A cette occasion, les personnes qui l'ont souhaité seront formées au compostage.

L'ENQUETE SUR LES CHAUVES-SOURIS

Le Syndicat Mixte de La Lauzière, avec le concours de Natura2000, est satisfait de l'écho reçu par cette enquête. Un bilan sera communiqué ultérieurement, nous vous le ferons connaître.